

Un projet alternatif sur les retraites

Category: Arguments et analyses, Travail, emploi, chômage
écrit par jmfouquer | 25 février 2023

[d'une brochure en cliquant sur ce lien](#)

Faire échouer la contre-réforme Macron : retrait !

Projet alternatif : un pouvoir collectif sur la richesse commune !

1 – Le triple discours du gouvernement

Discours N° 1 : Macron : le travail « forcé »

Il avait clairement dit (en 2017 et 2018) être contre l'allongement de l'âge d'obtention des droits : « injuste » disait-il ! Aujourd'hui, revirement brutal : il faudrait travailler plus longtemps pour avoir plus de richesses, afin de financer des dépenses de santé, de transition écologique. L'économiste Jean Pisani-Ferry, soutien de Macron, est très clair : la réforme participe de la nécessité d'« investir dans l'éducation, la santé, la transition écologique, la réindustrialisation et la défense » (Le Monde du 22 janvier). Comme moyen, il écarte : « l'endettement et l'impôt ». Il préconise « l'abaissement du poids des retraites dans le produit intérieur brut » (car il augmente trop, selon lui !). Ce qui revient à faire travailler les seniors plus longtemps (ils et elles seront, en conséquence, moins longtemps à la retraite). Il nomme cela « accroître le taux d'emploi des seniors ».

On ne peut expliquer mieux une vérité centrale : la richesse économique (ou la valeur) vient du travail, donc des

travailleuses et travailleurs, absolument pas des capitalistes et des placements de capitaux, qui ne font que capter et privatiser cette richesse (dividendes, patrimoines...). Le projet du gouvernement consiste ainsi à déposséder le monde du travail d'une plus grande partie de la valeur qu'il produit. C'est aussi un signal envoyé en Europe néo-libérale : il s'agit de respecter les critères de dépenses publiques promis d'ici à 2027.

Réponse alternative

Oui, il y a besoin de ressources immédiates pour tous les services publics et pour investir dans une transition écologique ambitieuse. Un moyen rapide : une forte imposition des patrimoines et des revenus faramineux provenant de l'exploitation du travail d'autrui, couplée avec une réforme générale et très progressive de l'imposition.

Selon les révélations du rapport d'OXFAM :

- 179 milliards possédés par B. Arnault correspondent au patrimoine de 20 millions de Français·es. « Les milliardaires français font partie des grands gagnants : depuis 2020, leur fortune a augmenté de plus de 200 milliards d'euros, soit une hausse de 58% ».
- Total de la fortune des milliardaires : 544 milliards.
- Le rétablissement de mesures de taxations (ISF, flag tax supprimée, superprofits mis à contribution...) permettrait de récupérer 60 à 80 milliards par an (calcul OXFAM).
- 160 milliards par an ! Ce sont les aides publiques aux entreprises sans aucune contrepartie, dont 65 milliards au titre de la réduction générale des cotisations patronales, qui permet à l'employeur de baisser le montant de ses cotisations patronales (cabinet d'études Clersé, sur demande CGT).

Discours N° 2 : Borne et ses ministres

C'est le discours du déficit et qui prétend sauver le régime.

Selon le rapport du COR (Conseil d'orientation des retraites) le système des retraites est déficitaire (10 milliards). La dépense totale des retraites : 340 milliards (2018).

Le COR n'est nullement alarmiste

Son président explique à l'Assemblée nationale : « *Les dépenses de retraites sont globalement stabilisées et même à très long terme, elles diminuent dans trois hypothèses sur quatre* ». Il ajoute : « *les dépenses de retraites ne dérapent pas, mais elles ne sont pas compatibles avec les objectifs de politique économique et de finances publiques du gouvernement* » : réduire le déficit selon la trajectoire budgétaire du gouvernement transmise à la Commission européenne (ramener notamment le déficit public sous la barre des 3 % d'ici à 5 ans).

Discours N° 3

La réforme est brutale et rejetée : elle atteint tout le monde de plein fouet. Le gouvernement est donc contraint d'avoir un troisième discours : des mesures d'accompagnement et de « justice sociale » (seniors rejetés du travail, inégalité femmes/hommes, minimum de retraite, pénibilité...).

Sur les « économies » planifiées (de l'ordre de 17 milliards), un tiers environ servent à financer cette « justice » d'accompagnement.

Conclusion

Oui à une réforme fiscale puissante, contre les hauts patrimoines et les revenus abyssaux, pour construire immédiatement des politiques publiques. Mais cela ne résout pas le flux de contrôle des ressources... à la source.

La réponse fiscale est une amorce qui ne peut remplacer la prise de contrôle (ou le pouvoir) sur la richesse générale, née du travail général de la société. Le conflit social est

structurel : socialiser les richesses.



2 – L'alternative par la socialisation

La socialisation

La retraite est un flux de ressources salariales, une richesse collective et commune

Ce n'est pas le résultat d'un placement ou d'une épargne, mise de côté puis reversée plus tard. Il s'agit donc d'augmenter les ressources selon un choix collectif démocratique, notamment les cotisations socialisées, mises dans un pot commun et gérées en commun. Pour la retraite, pour

l'assurance-maladie, le chômage (etc.), il est nécessaire de viser au rétablissement d'un choix démocratique par des élections à la Sécurité sociale.

D'autres conquêtes sociales sont également à l'ordre du jour

Par exemple une Sécurité sociale de l'alimentation (défendue par Plus jamais ça et par la confédération paysanne), une Sécurité sociale professionnelle ou universelle (pour maîtriser les aléas économiques et permettre une transition écologique et industrielle), ou une sécurité du logement (dans le cadre d'un service public).

La notion de solidarité intergénérationnelle est ambiguë

La vie sociale exprime souvent une aspiration à la solidarité et à l'égalité : entre générations, entre sexes, entre peuples, entre ressources inégales des uns et des autres. Cette solidarité alimente les luttes. Il y a donc une solidarité sociale ou de classe. Mais la socialisation signifie surtout que la richesse est socialisée pour toutes et tous, à tout moment, résultat d'un rapport de force historique complexe. Cela ne signifie pas qu'une génération « paye » la retraite des anciens. La retraite des anciens est payée par le résultat d'un rapport des forces collectif.



Personne ne paye sa propre retraite par son travail d'aujourd'hui

La durée de cotisation (annuités) joue un rôle dans le calcul, mais pas le montant total, qui serait restitué plus tard. C'est pourquoi il faut distinguer un système à pension ou prestation définie, où on sait à l'avance son montant de retraite comme pourcentage du salaire, et un système à cotisation définie, où on connaît ce que l'on cotise, mais pas réellement la pension finale (la retraite réelle peut dépendre in fine de tables de mortalités, comme en Suède).

Il faut rejeter la notion de « contributivité »

Il faut rejeter la notion de « contributivité », de plus en plus utilisée par les gouvernements, où chacun et chacune est censé contribuer individuellement pour recevoir plus tard le différé de sa contribution. Ce système existe pour l'ARCO-AGIRC (soit $\frac{1}{4}$ des dépenses totales de retraites) : c'est un système à points. Les points sont achetés dans la « vie active » et convertis en pensions variables au moment de l'âge de la retraite (âge qui peut être en théorie modulé ou « choisi », ce qui annule ou efface la responsabilité collective du système). C'est ce que voulait généraliser Macron en 2019 : le modèle AGIRC-ARCO, créé contre la Sécurité sociale à partir de 1947 (pour les cadres dans l'AGIRC) et les années 1960 (salarié·es du secteur privé dans l'ARCO).

Les décotes

Les décotes introduites ces dernières années visent à se rapprocher d'un système plus « contributif » et individualisé. L'âge d'annulation de la décote (67 ans), montre bien que le droit inconditionnel à ressource existe encore, mais il est fragilisé. Rien ne garantit qu'il restera fixé à 67 ans. Il en va de même du calcul du « salaire de référence », calculé sur 25 meilleures années dans le privé (et actualisé en fonction des prix et non pas des salaires, ce qui le diminue sur le

long terme), au lieu de 10 auparavant. Le calcul sur 25 années se rapproche du montant global de cotisations, et s'éloigne de l'automatisme des droits calculés sur les meilleurs salaires. L'allongement sans cesse modifié de l'âge légal et de la durée de cotisation requise pour le taux plein (sans décote) vise aussi à rapprocher la retraite de sa contribution individuelle.

les systèmes dits « spéciaux »

Dans les systèmes dits spéciaux – résultats d'un rapport de force historique – les retraites sont (ou étaient) des lignes budgétaires alimentées par les ressources de la grande entreprise. C'était le cas pour EDF, ou plus largement pour les fonctionnaires. C'est pourquoi la retraite (avant les contre-réformes introduites depuis 1987-93, etc.) tendait vers un salaire continué, avec un taux de remplacement proche du dernier salaire net. L'introduction de « caisses » (EDF, fonctionnaires...) vise à induire l'idée, pour chacun et chacune, de la nécessité d'alimenter une caisse, une sorte d'épargne ou de patrimoine. La notion de retraite comme étant un flux de richesse socialisée – autrement dit entraînant un droit automatique – est donc de plus en plus floue et s'éloigne dans l'imaginaire collectif.

Rétablir des droits automatiques pour toute la Sécurité sociale :

- Retraite : Droit au taux plein à 60 ans maxi, ou après 37,5 années de cotisations.
- Santé : 100% de remboursement pour les soins, par la Sécurité sociale avec intégration des mutuelles.
- Chômage : Droit à un salaire de remplacement pour les chômeurs et chômeuses, au minimum le SMIC (c'était la revendication CGT et CFTD en 1974).
- Pour une Sécurité sociale universelle gérée par le monde du travail, incluant les indépendants-es et les paysans.

3 – Contre-Propositions

Argumentaire n°1

Il y a de l'argent pour les retraites : c'est le salaire socialisé, produit du travail collectif !

Selon l'étude du Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques, Université de Lille et CNRS (Clersé) :

- Tous les ans, un cadeau de 65 milliards d'euros de cotisations de sécurité sociale non versées est offert aux entreprises.
- Au total, tous les ans 157 milliards d'aides publiques (fiscalité, cotisations non versées...) tombent dans les comptes des entreprises. Sans contrepartie.
- De 1979 à 2019, la contribution des entreprises pour le financement de la protection sociale (rapportée aux impôts, cotisations, et taxes) a chuté de 70% à 40%. La part des ménages (exemple : la CSG) est passée de 30% à 60%.
- Ainsi, ce que l'État ne prélève plus aux entreprises, il le prélève sur les ménages. La CSG est payée par les ménages. Elle est une rupture avec la cotisation et la socialisation, qu'il faut rétablir.

Macron voudrait faire passer la richesse produite du « bien social commun » aux actionnaires.

Jusqu'ici, la part globale du Produit intérieur brut (PIB) affecté à la protection sociale restait stable.

Le but de Macron est de faire baisser cette « répartition » :

- Contre le niveau de vie des chômeurs, dont les allocations baisseraient de 25% en durée, après une baisse de 16% du montant en moyenne (depuis 2021). Un projet existe (pour le moment abandonné) de baisser à nouveau jusqu'à 40% en durée si le chômage baisse à 6%

(en catégorie A). Un vrai jeu de massacre !

- Contre les retraité·es, obligé·es de travailler plus longtemps, pour récupérer de la richesse et financer les promesses du « président ».
- Ainsi, la baisse promise des « impôts de production », d'environ 10 milliards, équivaut au montant des économies sur les retraites.

Il n'y a pas de déficit, mais un projet d'appauvrissement des recettes !

La Sécurité sociale, incluant les retraites, c'est un salaire socialisé pour les besoins collectifs.

C'est ce que l'économie capitaliste refuse.

Les cotisations patronales sont gelées depuis 1979. Une simple augmentation de 0,8% des cotisations sociales garantirait des recettes stables pour des décennies.

Nous voulons une économie sociale et solidaire.

Rendez l'argent !



Argumentaire n° 2

L'égalité femmes/hommes : c'est bon pour les retraites !

Augmenter les salaires, c'est une ressource pour les retraites (hausse des cotisations globales, donc du salaire collectif ou socialisé).

Commençons par l'égalité salariale entre femmes et hommes.

Elle rapporterait près de 6 milliards chaque année (voir ci-dessous).

Pourquoi le travail des hommes « vaut-il » plus que celui des femmes ?

Si deux hommes faisant le même travail étaient payés différemment, ce serait scandaleux.

Or, c'est ce qui se passe entre hommes et femmes !

Le salaire des femmes est inférieur de 25% à celui des hommes (en moyenne). Même en retirant les temps partiels et les emplois moins rémunérés (car « réservés » aux femmes, en conséquence dévalorisés socialement), il reste 9% d'écart.

Les femmes ont des carrières hachées (maternités), des temps partiels imposés (80% sont occupés par des femmes). Elles accèdent à des métiers dits « essentiels », donc qualifiés, mais... mal payés. La société ne reconnaît pas leur qualification.

Les femmes sont pénalisées deux fois !

La retraite étant calculée sur le salaire, les femmes sont pénalisées deux fois : par des salaires inférieurs, et par des « décotes » sévères (elles ont moins d'annuités). Elles doivent partir plus tard et travaillent en moyenne une année de plus que les hommes, avec des montants plus faibles.

Or la réforme actuelle accroît encore les inégalités femmes/hommes avec l'allongement de la durée de cotisation : entre 5 et 9 mois de plus. Même des ministres le reconnaissent et disent : « il faut faire des efforts » !

Les retraites des femmes sont 40% plus faibles que celle des hommes (en droits directs, mais intégrant les bonifications enfants). Dit autrement, cela signifie que les retraites des hommes « valent » 60% de plus que celle des femmes. C'est ce que « tolère » notre société.

Grâce à la pension de réversion, cet écart diminue : - 25%. Mais la réversion ne résout pas le mal à la racine. Les conditions d'attribution de la pension de réversion et son montant diffèrent en fonction du ou des régimes de retraite du défunt. De plus, il n'y a pas de réversion dans les familles monoparentales.

Exigeons l'égalité pour les rôles sociaux (famille, travail, qualifications) et pour les retraites

- L'égalité des salaires apporterait un gain de 14% (étude de Christiane Marty d'Attac) en cotisations.
- Une étude de la Caisse nationale vieillesse (CNAV) à la demande de la CGT précise un gain annuel de 11 milliards, puis une décreue due à la hausse légitime des pensions des femmes. Mais la ressource supplémentaire annuelle resterait de 6 milliards.
- Une participation plus massive des femmes au travail salarié (au lieu d'accepter une moindre activité professionnelle due aux charges familiales inégalement réparties) apporterait aussi près de 6% de ressources en plus (étude de Christiane Marty).

L'égalité femmes/hommes changerait la société, serait bénéfique pour les retraites et toute la sécurité sociale

Argumentaire n°3

Travailler plus, dit Macron ! Provocation !

Il l'a répété 12 fois dans ses vœux du Nouvel An. Il se prend pour le contremaître de la start-up France.

Macron veut récupérer de l'argent.

C'est un aveu : sans les travailleurs et les travailleuses, il n'y a aucune richesse !

Mais ils et elles en sont dépossédé·es par les « possédants » capitalistes.

Agissons pour l'autogestion et la propriété sociale contre la propriété privée !

La Sécurité sociale, les services publics : les conquêtes sociales doivent être autogérées.

La retraite est une liberté. Les cotisations la financent par une mise en commun immédiate de la valeur produite.

Augmenter les salaires, c'est augmenter les ressources pour les retraites et reprendre du pouvoir d'agir sur le fonctionnement de la société.

La société et le travail doivent avoir du sens : le bien commun.

Aujourd'hui, les salarié·es et les travailleurs et travailleuses indépendant·es sont méprisé·es. Le management capitaliste les transforme en machine à cash.

Le travail devient absurde. Les jeunes et beaucoup de Français·es ont raison de chercher un travail qui ait du sens, tourné vers la solidarité, la convivialité, vers une démocratie écologique discutée collectivement.

Les chômeurs et chômeuses doivent avoir le droit de choisir un bon travail. Sans pénalité.

Il n'est donc pas question de travailler plus pour enrichir une minorité. Il n'est pas question d'attendre jusqu'à 64 ans, d'accroître les contrats précaires, le temps partiel imposé (surtout aux femmes). Aujourd'hui, près de la moitié des

personnes entre 55 et 65 ans sont hors de l'emploi. Elles sont au chômage ou trop usées par un travail pénible.

Si on vit plus longtemps, c'est justement grâce à la Sécurité sociale et aux progrès du système de santé ! Il n'est pas question de revenir en arrière. Il faut au contraire réduire la durée du travail à 32h, pour supprimer le chômage et créer des emplois de qualité et motivants.

La richesse collective vient du travail : elle appartient à tous et toutes.

Les retraites représentent 340 milliards d'euros (en 2018). Et la protection sociale totale, 750 milliards, soit un tiers de la richesse globale (appelée PIB). C'est une richesse socialisée.

En 1990, les cotisations (salariales et patronales) finançaient 75% de la protection sociale.

En 2018, les cotisations ne représentent plus que 56%, parce que les cotisations patronales sont bloquées ou allégées (65 milliards en moins chaque année). Ce que les entreprises ne payent plus, c'est la CSG qui le paye (26% des ressources).

Cette injustice doit être réparée. Il faut revenir aux cotisations à la place de la CSG.

Rétablissons les élections à la Sécurité sociale pour rendre le pouvoir à ceux et celles qui créent la richesse.



Argumentaire n° 4

Réduire le temps de travail imposé

C'est bon pour les retraites, pour la santé, pour l'écologie.

La Réduction du temps de travail contraint (RTT) doit permettre une société d'égalité femmes/hommes, plus de santé et de démocratie au travail, plus d'investissements dans la transition écologique, plus d'innovation dans l'économie sociale et solidaire.

Il faut libérer le travail de la domination capitaliste, et gagner un pouvoir d'agir dans les entreprises pour lui donner du sens. Le travail concret peut être réapproprié et délibéré par toutes et tous, et le syndicalisme doit y jouer tout son rôle. Les organisations politiques de gauche et écologistes doivent en faire un projet.

Réduire la durée du travail exploité sous la coupe des possédant·es :

- La semaine de 32 heures permettrait 4 millions d'emplois en plus (calcul CGT).
- Elle permettrait l'égalité femmes/hommes par l'accès aux métiers sans discriminations, l'arrêt du temps partiel imposé à 80% aux femmes, et un partage des tâches ménagères.
- Elle permettrait d'alléger la charge de travail dans les métiers pénibles.
- Avec la Sécurité sociale professionnelle, la RTT à 32 heures permettrait de débattre démocratiquement des finalités du travail, des transitions écologiques en toute sécurité.
- À partir de 50 ans (les « seniors »), les travailleurs et travailleuses seraient valorisé·es dans leur travail qualifié, permettant une transmission des savoir-faire.

Argumentaire n° 5

Bonne nouvelle : la jeunesse manifeste pour les retraites !

La grande mobilisation pour nos retraites rassemble la population. L'unité syndicale entraîne tout le monde, privé et public, indépendant·es et Gilets jaunes. Et les jeunes !

Les jeunes veulent agir pour le droit universel à la retraite.

S'il faut cotiser 43 ans, il faudrait attendre l'âge de 67 ans pour éviter la décote !

Depuis les années 1980, les gouvernements ont tout fait pour séparer les jeunes du monde du travail. Avec des stages bidon, des « contrats d'insertion » qui excluent, des « petits boulots » mal payés, des contrats d'apprentissage qui les mettent à la merci des employeurs, et des embauches sans qualification reconnue.

À 18 ans, les jeunes sont reconnus comme des majeurs politiques, mais pas comme majeurs sociaux et professionnels. Jusqu'à 25 voire 30 ans, ils doivent prouver leur aptitude à l'emploi subordonné.

Avant 20 ans, 80% sont en étude, et obligés, pour vivre, de faire des jobs harassants. Ensuite, c'est la précarité, la dépendance familiale, sans salaire ni vraie sécurité sociale. Ils et elles sont, par millions, en dessous du seuil de pauvreté.

La jeunesse ne veut plus subir, mais agir pour transformer la société. Elle se mobilise pour le climat et pour un travail qui ait du sens.

Les années d'études sont un travail de formation, pas une faveur. Un salaire étudiant socialisé, reconnaissant, les jeunes, comme travailleur·euses en formation, dès la fin de la scolarité obligatoire, doit être mis en place. Le SMIC doit être la référence.

En embauche, en stage, en apprentissage, pas de salaire en dessous du SMIC !

Le statut du travail salarié ou intellectuel doit être garanti, dès la fin de la scolarité obligatoire, avec un droit d'expression collective.

Le domaine de la liberté
commence là où s'arrête le travail
déterminé par la nécessité.



Karl Marx

www.citation-celebre.com

Le 24 février 2023

Jean-Claude MAMET